

République  
Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Département de  
Seine  
et Marne

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

***Séance du 13 janvier 2025***

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :  
16

**L'an deux mille vingt-cinq, le 13 janvier, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
06/01/2025

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART.

**Pouvoirs :**

Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Lysiane CAVIC

**Absents excusés :**

Michel CLOUET  
Cindy BERTOT MAYEUR

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2025/002**

Objet de la délibération : **TOUTE SUBVENTION ETAT - DETR 2025 : TRAVAUX DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS DES ECLAIRAGES PUBLICS**

Vu le CGCT,

Considérant la circulaire de la Préfecture fixant les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2025, en date du 8 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de moderniser l'éclairage public de la rue du 27 août en 2025, les candélabres existants n'étant plus aux normes.

Monsieur le Maire informe que le montant de ces travaux est estimé à 32 230.00 € HT, soit 38 676.00€ TTC

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir envisager une telle dépense, il convient de solliciter auprès des services de la Préfecture, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20% à 80% du montant HT.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

14/01/25

Berger  
Levraut

ID : 077-217701762-20250113-2025\_002-DE

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal délibère les points suivants :

- Il propose au Conseil Municipal de fixer le taux de demande de DETR à 80 %.
- Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'investissement de modernisation des installations des éclairages publics, à savoir la rue du 27 août,
- Il propose le plan de financement suivant :

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

Nature des dépenses	Référence du devis	Montant HT	Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Echéance de paiement facture prévue
Modernisation de l'éclairage public	ALPHA TP	32 230.00 €	Eté 2025	2025

### PLAN DE FINANCEMENT DÉPENSES

Nature des dépenses	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Fournitures et pose de lanternes	22	1 27.50 €	22 605.00 €	4 521.00 €	27 126.00 €
Fourniture et pose de saillie de 1M	22	343.75 €	7 562.50 €	1 512.50 €	9 075.00 €
Travail en hauteur	Forfait	1	2 062.50 €	412.50 €	5 475.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>32 230.00 €</b>	<b>6 446.00 €</b>	<b>38 676.00 €</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant
Etat (DETR 2025)	80 % du HT	25 784.00 €
Reste à la charge de la collectivité	20 % du HT	6 446.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 % du HT</b>	<b>32 230.00 €</b>

- Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :
  - o Autorise le Maire à solliciter toute subvention d'état (DETR) auprès de la Préfecture à hauteur de 80 %
  - o Approuve les modalités de financement
  - o Approuve le projet d'investissement de modernisation des installations des éclairages publics, à savoir la rue du 27 août,

Le Maire,  
Nicolas CA...



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE